



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n °2013316-0009**

**signé par  
Secrétaire Général**

**le 12 Novembre 2013**

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service environnement forêt sécurité routière  
Evaluation environnementale**

Portant renouvellement de l'agrément au titre  
de la protection de l'environnement dans un  
cadre géographique départemental du Groupe  
Ornithologique du Roussillon

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer**

Service Environnement Forêt  
Sécurité Routière

Unité Biodiversité Développement  
Durable et Nature

**Dossier suivi par : Nathalie  
CAMPAGNE-LANDRI**

☎ : 04.68.51.95.40.

☎ : 04.68.51.95.95.

✉ : nathalie.campagne

@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 12 NOV. 2013

ARRETE PREFECTORAL n°  
portant renouvellement de l'agrément au titre  
de la protection de l'environnement dans un  
cadre géographique départemental du  
Groupe Ornithologique du Roussillon

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 141-1 ; R. 141-1 à 141-20 ;

Vu le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes ou fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement et à la liste des documents à fournir annuellement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 1996 portant agrément au titre de la protection de la nature et de l'environnement de l'Association « Groupe Ornithologique du Roussillon » sur le département des Pyrénées-Orientales ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément au titre de la protection de l'environnement, présentée par M. Joseph Hiard le 29 octobre 2012, complétée le 3 septembre 2013 ;

Vu l'avis favorable en date du 3 janvier 2013 de M. le Procureur général près la Cour d'Appel de Montpellier ;

Vu l'avis favorable du 22 octobre 2013 de M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et logement du Languedoc-Roussillon ;

Considérant que les conditions de la demande de renouvellement d'agrément de l'Association « Groupe Ornithologique du Roussillon » répondent aux textes susvisés, que ses actions sont conséquentes et ont un lien direct avec la protection de l'environnement dans le département des Pyrénées-Orientales, en particulier pour ce qui concerne la protection de la faune sauvage ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Agrément

L'Association « Groupe Ornithologique du Roussillon » dont le siège se situe 4 rue Béranger 66000 PERPIGNAN est agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre géographique du département des Pyrénées-Orientales ;

ARTICLE 2 : Durée de l'agrément

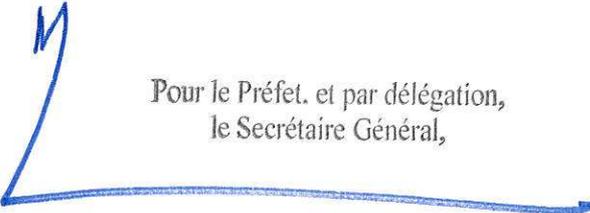
Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de sa date de publication. Il est renouvelable six mois au moins avant la date d'expiration de l'agrément en cours de validité.

ARTICLE 3 : Obligations annuelles

Chaque année, l'Association « Groupe Ornithologique du Roussillon » devra adresser à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales (Service Environnement Forêt Sécurité Routière – Unité Biodiversité Développement Durable et Nature) son rapport moral et son rapport financier.

ARTICLE 4 : Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, publié sur le site internet des services de l'Etat et notifié au président de l'Association « Groupe Ornithologique du Roussillon ».



Pour le Préfet. et par délégation,  
le Secrétaire Général,  
Pierre REGNAULT de la MOTHE